

L'an deux mille vingt-quatre et le **27 septembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER donne pouvoir à Dominique VIOT.
Sophie GUINET, Aurélien BERRY, Evelyne MONFRAY, Roger RIBOLLET,

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **9**

Date de la convocation : 23 septembre 2024

Date d'affichage : 23 septembre 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elise AUCLAIR a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Avenant convention CTG
- Accroissement Temporaire d'activité
- Modification du tableau des emplois

Délibérations :

N 29 - Avenant à la convention CTG

Vu la Convention d'Objectif et de Financement pour le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et des communes de Genouilleux, Guéreins, Montmerle-sur-Saône signée après délibération N° 2018/12/18/04 du 18 décembre 2018 avec la CAF de l'Ain pour une période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021,

Vu l'avenant 2 à la Convention d'Objectifs et de Financement pour le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 pour intégrer le Relais Assistants Maternels Saône Relais de Saint-Didier-sur-Chalaronne et les accueils de loisirs des communes de Garnerans, Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey au CEJ pour la période 2020-2021 signé après délibération N° 2020/12/15/19 du 15 décembre 2020 avec la CAF de l'Ain,

Vu le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 signé avec la CAF de l'Ain et les communes partenaires après la délibération N°2021/01/26/05 du 26 janvier 2021,

Vu la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain de signer un avenant au Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 afin d'intégrer de nouvelles communes pour les deux dernières années de la CTG,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la signature de l'avenant N°1 au Contrat Cadre de la convention cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2025 avec la CAF de l'Ain et les communes partenaires pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, jointe en annexe,
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette délibération

N 30 - Accroissement temporaire d'activité

- VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,
- VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

■ CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement de la fréquentation de la garderie périscolaire et du besoin d'encadrement des enfants il y a lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'animateur garderie à temps incomplet à raison de 8 heures par semaine d'école

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'animateur garderie à compter du 16 septembre 2024 et jusqu'au 30 septembre 2024.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 8 heures de travail par semaine d'école.
- DECIDE que la titulaire du poste recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 397 indice majoré 361, échelle C1 de rémunération, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante le 13/12/2019. Les indices pourront évoluer avec l'ancienneté du titulaire du poste.
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 12 mois une même période de 18 mois consécutifs).

N 31 - Modification du tableau des emplois

M. le Maire rappelle que l'emploi « Cantine et garderie » est assuré depuis la rentrée par deux personnes différentes pour la cantine et pour la garderie.

Compte tenu de la possibilité d'affecter 2 emplois à un même agent et de la possibilité de retour de l'agent en disponibilité il est proposé de séparer l'emploi « Cantine et Garderie » en 2 emplois distincts sans augmentation du temps de travail total.

Cela donnera plus de souplesse dans l'affectation des différents emplois.

Le tableau des emplois proposé est le suivant :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
EMPLOIS	Nombre	Grades ou cadre d'emploi autorisés par l'organe délibérant
Service Technique	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques 35 heures par semaine Grade : adjoint technique principal 1ère classe adjoint technique principal 2 ^{ème} classe adjoint technique Fonction agent polyvalent
Service Administratif	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs 35 heures par semaine

Secrétaire de mairie<2000 hab.		Adjoint administratif territorial Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Rédacteur Fonction de secrétaire de Mairie
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
EMPLOIS	Nombre	Grades ou cadre d'emploi autorisés par l'organe délibérant
Atsem	1	Agent territorial spécialisé Grade : A.T.S.E.M. principal 1 ^{ère} classe A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe 28,80/35 ^{ème} semaine Fonction ATSEM
Entretien des locaux ménage	1	Cadre d'emplois Adjoint Technique Grade : adjoint technique principal 1 ^{ère} classe adjoint technique principal 2 ^{ème} classe adjoint technique 18 h /35 ^{ème} semaine
Cantine	1	Animation Cantine Grade : adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe adjoint d'animation territorial 13,04/35 ^{ème} semaine Fonction agent de cantine
Garderie	1	Animation Garderie Grade : adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe adjoint d'animation territorial 11,03/35 ^{ème} semaine Fonction animation garderie
Renfort garderie	1	Animation garderie Grade : adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe adjoint d'animation territorial 6,3/35 ^{ème} semaine Fonction adjoint animation garderie
Animation Cantine	1	Animation cantine Grade : adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe adjoint d'animation territorial 3,15/35 ^{ème} semaine Fonction adjoint animation cantine

Après avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la modification du tableau des emplois
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Rapport des commissions

Social

La campagne de stérilisation de chats errants aura lieu du 21 au 25 octobre. Un arrêté du maire sera pris dans ce sens.

Le repas des anciens aura lieu le mardi 10 décembre.

Une formation des agents aux gestes de premier secours sera organisée. En fonction des places disponibles on verra si on l'ouvre aux habitants moyennant une participation financière.

Octobre Rose aura lieu dimanche 6 octobre.

Communication / services aux habitants

La réunion publique a eu lieu le dimanche 22 septembre à 10h30 sur les projets de la commune et la mise en place de l'apport volontaire pour les ordures ménagères. Paul Ferré, président du SMIDOM était présent.

Le bulletin municipal 2025 va être préparé.

La réunion avec les associations est prévue le lundi 14 octobre.

La cérémonie des vœux est prévue le dimanche 12 janvier 2025 à 11h.

Urbanisme

Des travaux ont été réalisés par la SOCAFL : installation d'une bordure à la sortie sud du chemin des croisettes et enrochement au début d'un fossé chemin de St Cyprien.

Première réunion dimanche 29 septembre pour recueillir les idées sur les Parcs suite à la réunion publique.

Les travaux de réfection de voiries sont prévus 1^{ere} quinzaine d'octobre.

Bâtiments communaux

L'interphone de la mairie a été remplacé par un visiophone.

La réfection de la salle des fêtes, de la salle de réunion et différents travaux sur les bâtiments sont prévus pendant les vacances de Toussaint.

Finances

RAS

Questions / informations diverses

Aucune


La séance est levée à 21h35.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 25 octobre à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Elise AUCLAIR



Le maire,

Dominique VIOT

